

Bruxelles, le 12 octobre 2010



Ville de Bruxelles  
Conseil Communal

**Question de Madame Catherine Lemaitre, conseillère communale, concernant les arrestations et les comportements policiers à l'occasion des actions menées par les participants du camp « No Border »**

Monsieur le Bourgmestre,

Du 25 septembre au 3 octobre dernier, des centaines de personnes venues des 4 coins d'Europe se sont réunies sur le site de Tour et Taxis à l'occasion du camp « No Border ».

Ces personnes ont mené, durant toute cette semaine, une série d'actions pacifiques visant à dénoncer les politiques migratoires des pays européens et se sont également jointes à l'euro-manifestation organisée par les syndicats le 29 septembre.

Selon les chiffres donnés par la Ministre de l'Intérieur à l'occasion d'une question posée par des parlementaires sur le même sujet, les forces de police ont arrêté administrativement 289 manifestants le 29 septembre. Le 1er octobre, environ 200 personnes ont fait l'objet d'une arrestation administrative dans les environs de la gare du midi et cinq personnes ont fait l'objet d'une arrestation judiciaire suite aux jets de pierre sur la façade du commissariat des Marolles. Quatre personnes restent d'ailleurs toujours détenues aujourd'hui.

Ces arrestations ont eu lieu souvent de manière extrêmement violente (des manifestants qui se sont livrés les mains en l'air ont été agressés, tandis que d'autres, au sol et/ou menottés, ont été roués de coups de pied. Plusieurs enregistrements en témoignent) et surtout très arbitrairement puisque les policiers ne se sont intéressés qu'aux personnes qui avaient l'air d'être des « jeunes anarchistes » ou à celles qui s'inquiétaient des méthodes policières à leur égard. Le vendredi, par exemple, des jeunes ont été arrêtés vers une heure du matin devant le Palais de Justice. Des policiers leur ont dit qu'ils cherchaient des anarchistes. Bien qu'ils aient accepté de montrer leurs pièces d'identité et de se laisser fouiller, ils ont été arrêtés sans motif ni explication. Ils ont été relâchés, abasourdis, vers 06.30 heures, après une longue nuit en cellule, sans accès aux toilettes ou à de l'eau.

Mais le plus inquiétant est sans doute ce qui se serait passé dans les cellules des commissariats. Humiliations à caractère sexuel de certaines femmes arrêtées, menaces de viol, coups sur les détenus jusqu'à ce qu'ils donnent des informations

personnelles,... plusieurs témoignages indiquent que les policiers ont eu des comportements totalement inadmissibles vis-à-vis des personnes arrêtées.

Vous me rétorquerez sûrement, Monsieur le Bourgmestre, qu'une part des arrestations (« préventives ») ont eu lieu en dehors des frontières de la Ville et que la manifestation du 2 octobre s'est, quant à elle, passée sans incident notable (bien qu'apparemment certains en doutait puisque certains commerçants et banquiers avaient reçu des informations qui les ont poussé à barricader leurs vitrines...).

Néanmoins, plusieurs témoignages, que ce soit lors des arrestations (notamment Porte de Hal, lors de l'Euro-manif) ou pour ce qui se serait passé dans les cellules, mettent directement en cause le commissaire divisionnaire de police chargé de la Direction des Interventions et du Soutien opérationnel auprès de la zone de police de Bruxelles-Capitale/Ixelles...

Monsieur le Bourgmestre, je voudrais savoir:

- qu'a motivé un tel déploiement policier? Avez-vous reçu, à l'occasion de la tenue du camp « No Border » des informations permettant de craindre une quelconque menace contre l'ordre public? Le cas échéant, lesquelles et de qui?
- sur base de quels critères les personnes ont-elles été arrêtées? Les forces de police de Bruxelles-Ville ont-elles reçu des consignes particulières visant un certain type d'individus? (âge, vêtements, dégain, ...)
- Quant aux violences qui leur ont été infligées et les humiliations sexistes, avez-vous commandé une enquête sur ces événements? Quelles sanctions seront prises contre les nombreuses illégalités commises?

Je vous remercie pour vos réponses.